



# RAPPORT DE VOTE

Exercice 2023



**Crédit  Mutuel**  
Asset Management

# SOMMAIRE

Cadre général

3

Fait marquants 2023

4

Bilan de la campagne de vote 2023

6

Chiffres clés

Résolutions déposées par le management

Résolutions d'actionnaires

Say on climate

Publication du détail des votes

*Un acteur engagé depuis  
plus de 15 ans*



## POLITIQUE DE VOTE

**La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.**

**Ses grands principes sont :**

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

## MODALITÉS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En France, Crédit Mutuel Asset Management vote par voie électronique ou par correspondance. Il peut également y avoir participation physique au vote par un salarié (le plus souvent appartenant à l'équipe Finance Responsable et Durable) dûment mandaté sur le sens du vote pour chaque résolution. Crédit Mutuel Asset Management ne donne pas de procuration ni de pouvoir au Président de la société concernée. A l'étranger, le mode d'exercice des droits de vote est fonction du pays et de ses pratiques. Le vote est transmis par l'intermédiaire d'une plate-forme électronique de vote, ou parfois par correspondance. Dans certains pays (contraintes locales), Crédit Mutuel Asset Management donne procuration à un salarié, au Président ou à un tiers (prestataire spécialisé) pour voter, avec des instructions précises sur le sens du vote, sans dérogation possible.

Pour l'ensemble des votes effectués par voie électronique, Crédit Mutuel Asset Management fait appel au prestataire ISS (Institutional Shareholder Services) en charge de l'exécution de sa politique de vote : ISS transmet les instructions de vote en conformité avec la politique de vote de CM Asset Management à la plateforme électronique Broadridge.

## PÉRIMÈTRE DE VOTE

**Le périmètre de vote couvre :**

- Tous les fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciels, les fonds structurés, les FCPE dont le conseil de surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote
- Les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire
- Les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à une structure du Groupe Crédit Mutuel.

**L'univers de vote intègre l'ensemble des sociétés en portefeuille, quelles que soient leur capitalisation boursière et leur nationalité. Ce rapport précise, s'il y a lieu, les situations de conflits d'intérêts potentiels que Crédit Mutuel Asset Management a identifié, dans le cadre du processus de vote et a éventuellement traité, lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière.**

# FAITS MARQUANTS 2023



## **Abandon du « Say on Climate » français mais maintien du sujet climatique au cœur des discussions en AG**

Alors qu'un amendement proposant de rendre obligatoire un vote consultatif en AG sur la stratégie climat des entreprises et sa mise en œuvre avait été adopté en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale en juillet 2023, il a été retiré du projet de loi quelques semaines plus tard. Les sociétés cotées en France n'auront donc pas d'obligation légale de soumettre leur stratégie climat au vote de leurs actionnaires, certains craignant que cela fasse doublon avec la future CSRD, que l'attractivité de la place de Paris soit mise à mal et que les actionnaires gagnent des prérogatives qui ne sont pas les leurs.

L'importance accordée aux sujets climatiques se confirme malgré tout. En France, 10 sociétés ont soumis des « Say on Climate » à leur AG 2023, un chiffre qui se maintient par rapport à 2022 et 6 autres sociétés ont inscrit un « point » à l'ordre du jour portant sur les enjeux climatiques. De plus, il faut noter une montée en puissance de la voix des actionnaires et autres parties prenantes sur le sujet avec des actions activistes à plusieurs Assemblées Générales françaises (Société Générale, BNP Paribas, Carrefour, TotalEnergies) et un taux de soutien inégalé remporté par les résolutions climatiques déposées par des actionnaires minoritaires aux AG d'Engie et de TotalEnergies (respectivement 24% et 30% de votes favorables).

## **Montée en puissance de mouvements anti-ESG aux Etats-Unis**

Plusieurs Etats américains reprochent aux sociétés de gestion ayant développé une approche ESG de gréver la performance des fonds et de ne pas remplir leur devoir fiduciaire. Cette défiance vis-à-vis des sujets ESG s'est également traduite par un moindre soutien aux résolutions climatiques déposées par les actionnaires aux Etats-Unis et une multiplication de résolutions anti-ESG à l'instar de la résolution d'actionnaire déposée chez Chevron demandant un abandon des objectifs de réduction des émissions de scope 3 qui nuiraient à la performance de l'entreprise. En réaction à ce phénomène, le SIF (Sustainable Investment Forum) britannique a réaffirmé que les « enjeux ESG devraient être considérés comme partie intégrante du devoir fiduciaire car ils ont des effets de long terme sur la performance des portefeuilles d'investissement » et l'organisation a demandé au gouvernement de clarifier le devoir fiduciaire des sociétés de gestion.

## **De fortes augmentations de salaires qui ne passent pas**

À l'échelle mondiale, les rémunérations ex post et ex ante ont représenté environ 40% des résolutions contestées (approbation inférieure à 80%) et 41% des résolutions rejetées. S'agissant du SBF 120, environ cinquante résolutions ont été votées avec moins de 80% de votes favorables. Jamais autant de scores ne sont passés en dessous des 60%-70%, ce que la Fintech Scalens spécialisée dans les votes en AG, explique par la forte progression des rémunérations fixes, en moyenne 11% en 2023 contre 4% en 2022. Parmi les rémunérations les plus contestées figurent celle du PDG de Carrefour : ses émoluments 2022 ont été acceptés à seulement 56,75% et sa politique de rémunération à 60,69%.

# BILAN DE LA CAMPAGNE DE VOTE 2023

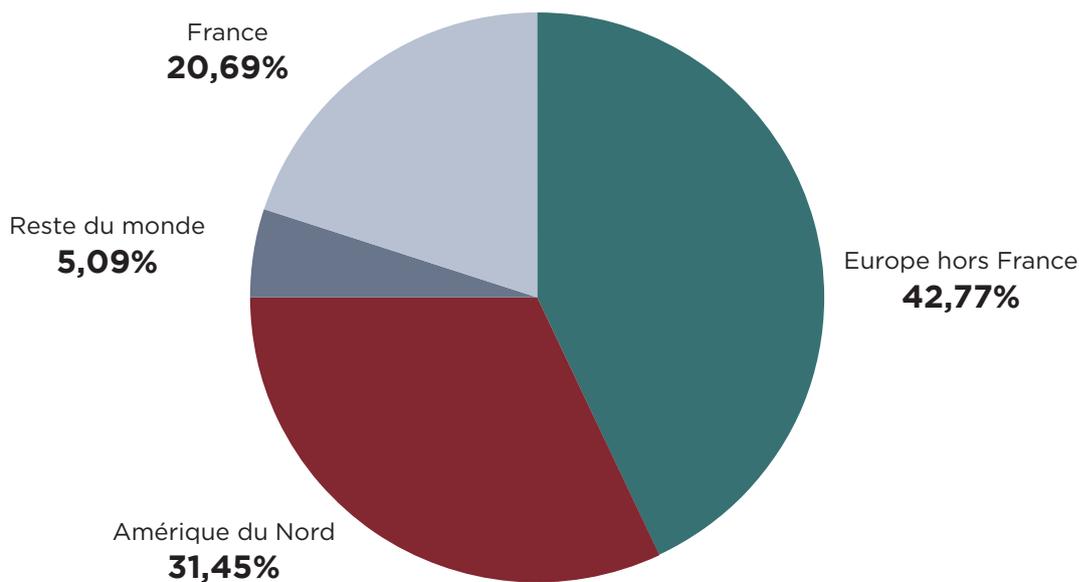


# CHIFFRES CLÉS

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

En 2023, Crédit Mutuel Asset Management a voté à 865 assemblées générales, correspondant à 97,1% des assemblées générales pour lesquelles la société de gestion détenait des droits de vote. Ce taux de participation est en nette augmentation par rapport à 2022 (91,2%) grâce à la mise en place sur l'année 2023 de procurations (Power of Attorney - « POA »), inexistantes jusque-là, sur des pays comme la Suisse ou la Suède.

### Répartition des assemblées générales par pays



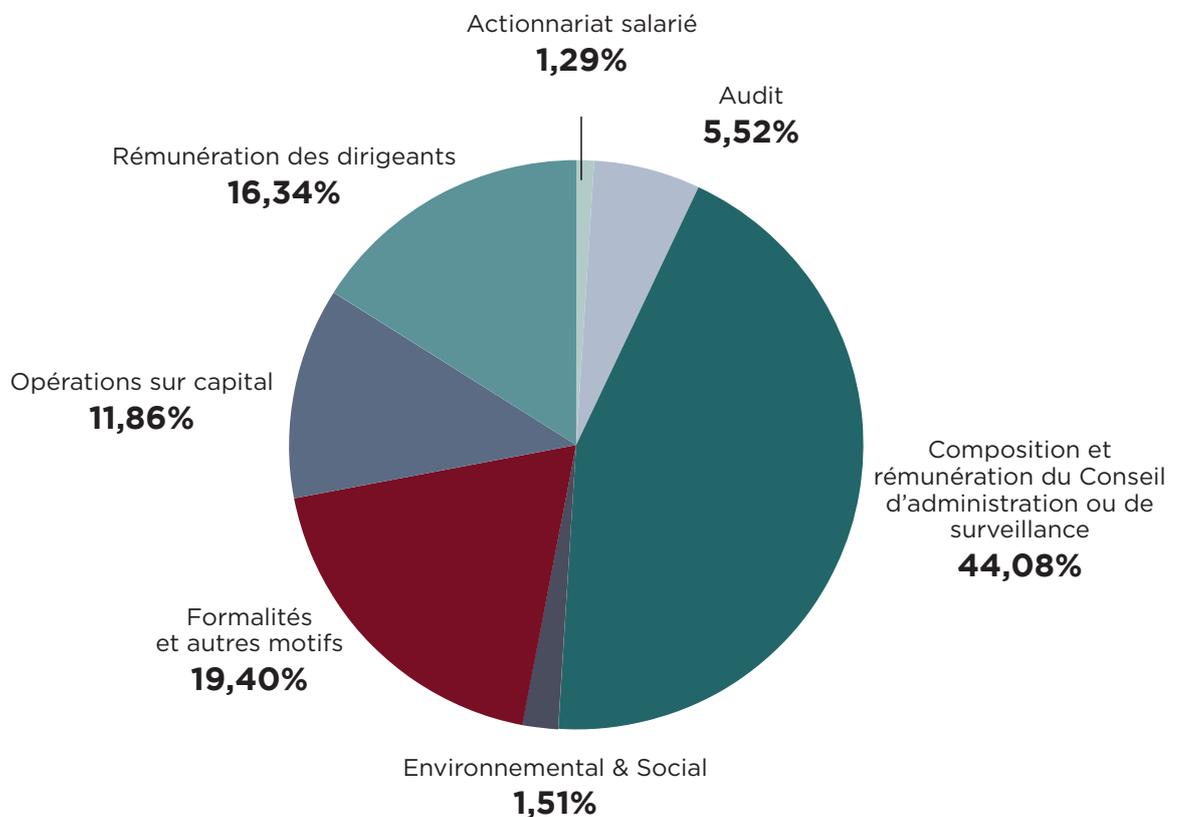
Le non-exercice des droits de vote pour les 26 assemblées générales non votées s'explique pour la moitié de ces assemblées par la nécessité de bloquer les titres en amont de l'assemblée, ce que Crédit Mutuel Asset Management ne fait généralement pas. Sur les autres assemblées, les votes n'ont pas pu être exercés en raison de dysfonctionnements techniques ou administratifs engendrant un problème d'enregistrement des votes.

# CHIFFRES CLÉS

## RÉSOLUTIONS

Les 865 assemblées générales pour lesquelles Crédit Mutuel Asset Management a exercé ses droits de vote ont représenté un total de 13 677 résolutions, soit une moyenne de 15,8 résolutions par assemblée. Sur ces 13 677 résolutions, 13 204 ont été proposées par le Conseil et 473 par des actionnaires minoritaires.

### Répartition des résolutions par thème



Les grands principes de la politique de vote ont été respectés. Crédit Mutuel Asset Management a voté en ligne avec sa politique de vote pour 99,9% des résolutions. Les quelques déviations par rapport à la politique sont soit l'aboutissement d'actions d'engagement auprès des sociétés concernées, détaillées dans le rapport d'engagement 2023 (4 assemblées générales) soit le fruit de travaux réalisés en interne et résultant en une adaptation de nos votes à une situation particulière (2 assemblées générales).

# CHIFFRES CLÉS

## OPPOSITION AU MANAGEMENT

Sur les 865 assemblées générales pour lesquelles Crédit Mutuel Asset Management a exercé ses droits de vote, 555 ont fait l'objet d'au moins un vote d'opposition contre le management soit 64,2% des assemblées, un taux comparable à 2022 (65,4%).

Cela a représenté 2 161 résolutions pour lesquelles Crédit Mutuel a voté contre le management des entreprises soit 15,8% du nombre total de résolutions soumises au vote.

	2023
Nombre d'assemblées générales	865
Nombre d'assemblées générales avec au moins un vote d'opposition au management	555
% d'assemblées générales avec au moins un vote d'opposition au management	64,2%
Nombre de résolutions	13 677
Nombre de résolutions avec un vote d'opposition au management	2 161
% de résolutions avec un vote d'opposition au management	15,8%
Nombre moyen de votes d'opposition par assemblée générale	<b>3,9</b>

Ces votes d'opposition au management sont de deux natures :

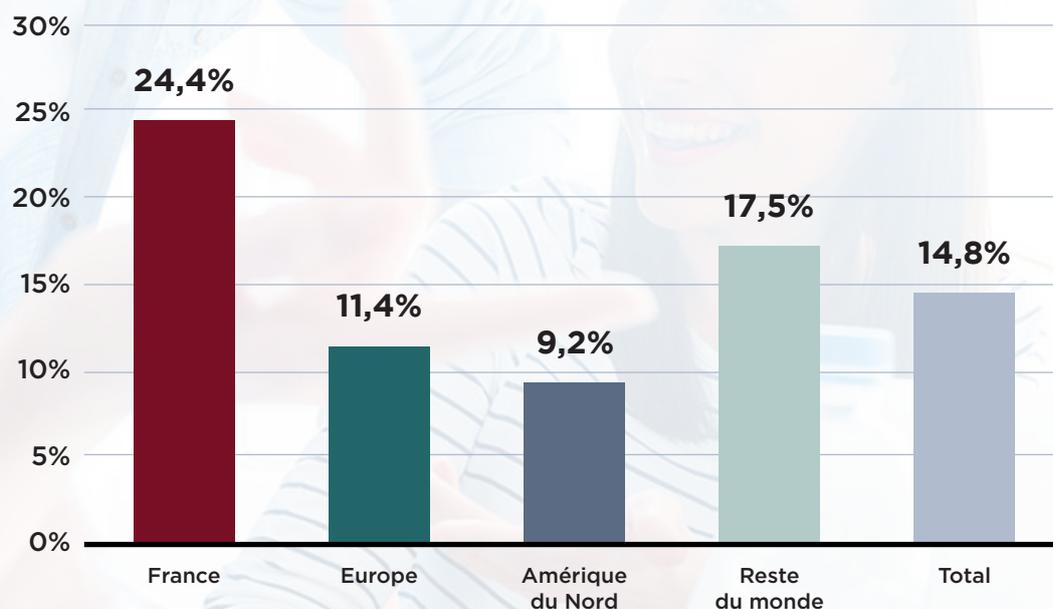
- Rejet de résolutions déposées par le management (1 906 résolutions)
- Soutien de résolutions déposées par des actionnaires minoritaires mais non soutenues par le management (255 résolutions)

# RÉSOLUTIONS DÉPOSÉES PAR LE MANAGEMENT

Crédit Mutuel Asset Management a rejeté 14,8% des 13 204 résolutions déposées par le management. Les résolutions non soutenues couvrent trois thèmes majeurs : la composition du Conseil et la rémunération de ses membres (32%), les opérations sur capital (26%) et la rémunération des dirigeants (26%).

Le taux de résolutions déposées par le management et non soutenues est significativement plus élevé en France que sur les autres zones géographiques :

**Taux de résolutions par pays,  
déposées par le management et non soutenues**



En France, les motifs d'opposition se concentrent sur les opérations sur capital suivies de la rémunération des dirigeants tandis qu'en Amérique du Nord, la grande majorité des rejets se cristallise sur les Conseils (nomination, rémunération..). En Europe et dans le reste du monde, environ un tiers des résolutions non soutenues a trait aux Conseils, suivis à équilibre par les questions d'opérations sur capital et de rémunération des dirigeants.

# RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

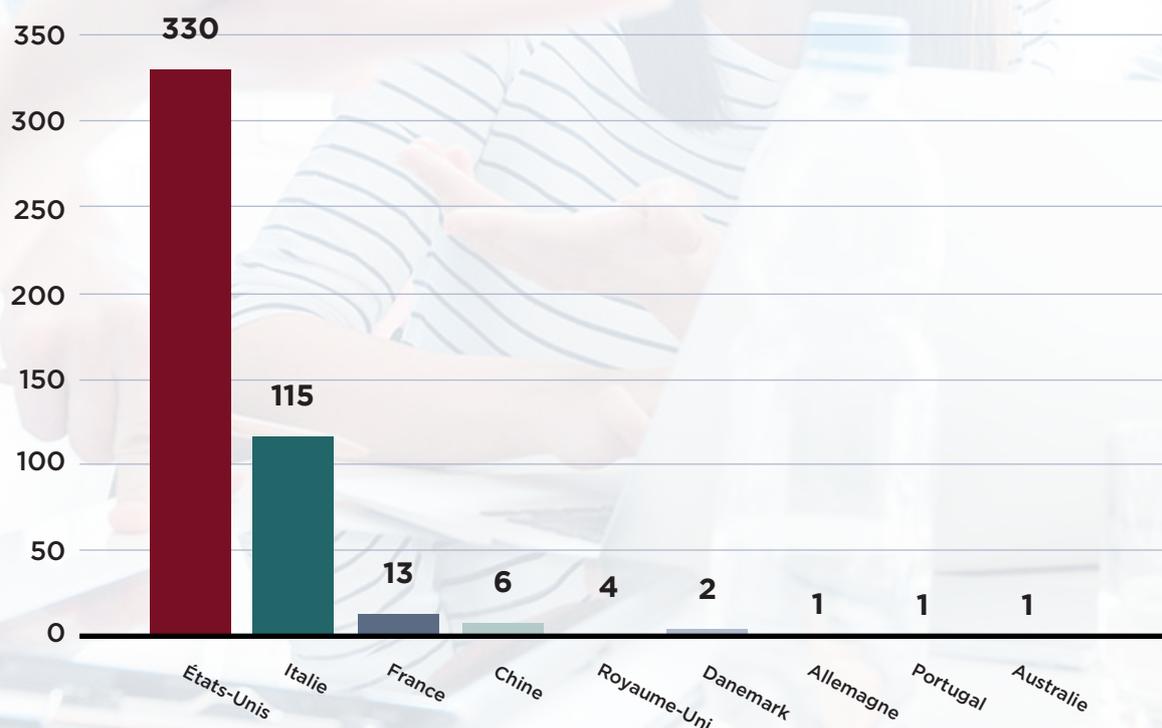
En 2023, Crédit Mutuel Asset Management a voté sur 473 résolutions déposées par des actionnaires et en a soutenu 340 soit près de 72% .

Le soutien à certaines propositions de minoritaires s'explique par leur contribution à plus de transparence sur des thématiques précises souvent négligées voire omises par les émetteurs. Au travers des réponses apportées, l'investisseur mieux informé renforce son jugement pour apprécier les risques financiers et de notoriété qui peuvent survenir à l'issue d'un litige ou d'une mauvaise gestion. Ils s'assurent ainsi en amont que les initiatives, les pratiques ou process de l'entreprise sont suffisamment efficaces pour parer aux risques opérationnels éventuels.

Même si les rapports annuels publiés par l'entreprise laissent percevoir un début de prise en considération de nos attentes, la formulation d'une demande de rapport analytique en AG informe ou rappelle à l'entreprise notre degré de sensibilité sur certains sujets et le besoin de l'examiner et de le traiter. Néanmoins, il est nécessaire de sélectionner les résolutions et de refuser celles qui peuvent déstabiliser l'émetteur.

Les Etats-Unis concentrent toujours l'essentiel des résolutions d'actionnaires déposées avec 330 résolutions sur les 473 sur lesquelles Crédit Mutuel a été amené à se prononcer, le delta se répartissant principalement entre l'Italie (115) et la France (13) :

## Nombre de résolutions d'actionnaires déposées par pays



**Les résolutions déposées par des actionnaires ont couvert des thématiques diverses :**

- Un tiers des résolutions déposées par des actionnaires ont porté sur les standards de gouvernance comme la rémunération des dirigeants et la composition du conseil (demande de nomination d'un président du Conseil indépendant, proposition de candidats administrateurs, demande de renforcement de la diversité du Conseil). Ces résolutions ont été particulièrement répandues en Europe où elles ont représenté plus de la moitié des résolutions déposées (Atos, Eni, Orange, Pirelli...).
- Plus de 15% des résolutions ont touché les questions sociales et notamment le respect des droits de l'Homme et droits fondamentaux du travail (non discrimination, liberté d'association, lutte contre travail forcé et le travail des enfants...). Les groupes ont été interpellés sur la gestion de ces enjeux pour leurs salariés, sous-traitants et fournisseurs avec un focus sur les régions sensibles où les droits fondamentaux sont insuffisamment respectés. Ces demandes ont été essentiellement faites à des groupes nord-américains (Amazon, Alphabet, Apple, Nike, Walt Disney...)
- Près de 12% des résolutions déposées étaient liés à des thématiques environnementales et notamment le climat avec des demandes de reporting sur les stratégies climatiques, les objectifs carbone et la gestion des risques liés au changement climatique pour des entreprises du secteur pétrolier (TotalEnergies, Exxon Mobil, Chevron, BP...) mais pas uniquement.
- Un nombre important (12%) de résolutions ont également porté sur les sujets de lobbying avec des demandes faites à plusieurs grandes capitalisations américaines de communiquer sur leur politique et dépenses de lobbying (Eli Lilly, Pfizer, Microsoft...).
- Le solde s'est réparti entre des sujets sociétaux (accessibilité et sécurité des produits, bien-être animal) et les dépôts de liste d'auditeurs (cas spécifique de l'Italie).

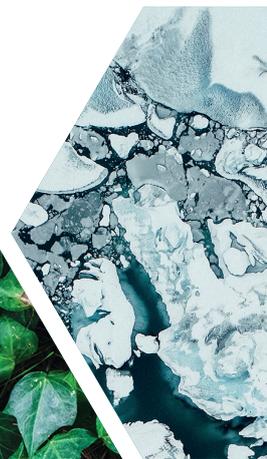


# SAY ON CLIMATE

Crédit Mutuel Asset Management a voté en 2023 sur une soixantaine de résolutions liées au climat dont près de 50 déposées par des actionnaires minoritaires (cf partie précédente) et 13 « Say on Climate » proposés par le management.

Crédit Mutuel Asset Management a soutenu 11 de ces 13 « Say on Climate » et en a rejeté 2 :

- Comme détaillé dans le rapport d'engagement 2023, la société de gestion a notamment voté contre le « Say on Climate » de TotalEnergies à l'AG 2023. Le plan de transition semble en effet insuffisamment aligné avec l'accord de Paris étant donné l'absence de volonté du management de baisser les émissions de gaz à effet de serre du scope d'ici 2030 et le manque de clarté sur l'objectif de baisse du scope 3 entre 2030 et 2050, dans un contexte où l'entreprise continue d'investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers et prévoit une hausse de la production d'hydrocarbures sur les prochaines années.
- Le vote contre le 2nd « Say on Climate » a concerné la société Altarea. Il a été motivé par l'absence d'objectifs de réduction à long terme, un manque de transparence et d'ambition sur les objectifs court et moyen terme et une trajectoire 1,5°C non validée scientifiquement par un tiers.



## PUBLICATION DES VOTES

Le détail des votes exercés par Crédit Mutuel Asset Management depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est disponible **ICI**.



Retrouvez-nous sur  
[www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)

Crédit Mutuel Asset Management  
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
Société anonyme au capital de 3 871 680 €  
Société de gestion de portefeuille – SGP  
N° d'agrément AMF : GP 97-138  
Siège social et bureaux Paris : 4 rue Gaillon 75002 Paris  
Bureaux Strasbourg : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg  
RCS Paris 388 555 021  
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021  
Code APE 6630 Z

EXERCICE 2023

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite  
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

